



adhénia formation

RENCONTRONS-NOUS !

05 53 45 85 70

CONTACT@ADHENIA-FORMATION.FR

CRÉ@VALLÉE SUD

AVENUE DE BORIE MARTY
24660 NOTRE DAME DE SANILHAC

SIRET : 753 127 398 00026

DÉCLARATION D'EXISTENCE :
72 24 01587 24

SE FORMER TOUT AU LONG DE SA VIE !

WWW.ADHENIA-FORMATION.FR

INFORMATIQUE, TECHNIQUE
ET BUREAUTIQUE

COMMERCE, MARKETING,
COMPTABILITÉ, GESTION

RELATIONS ET
RESSOURCES HUMAINES

DÉVELOPPEMENT
PERSONNEL

SÉCURITÉ ET SANTÉ
AU TRAVAIL

LANGUES
ÉTRANGÈRES

B0 – H0 – H0V – PERSONNEL NON ÉLECTRICIEN EXÉCUTANT & CHARGÉ DE CHANTIER OPÉRATIONS D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE À PROXIMITÉ D'INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES



1 / MY_PAGE_COUNT

Soyez acteur de votre parcours de formation et passez à l'action !

Objectifs

- Rendre les stagiaires capables de respecter les prescriptions de sécurité définies Norme NFC 18-510.
- Effectuer des opérations d'ordre non électrique au voisinage d'installations électriques en connaissant et appliquant les règles de sécurité.



Durée de formation
1 jour soit 7 heures



Public
Toute personne souhaitant effectuer des travaux d'ordre non électrique dans les locaux d'accès réservés aux électriciens.



Prérequis
Aucun



Niveau / Certification Obtenue
Habilitation Electrique VALIDITE 3 ans.
Taux de réussite : 100 % (sur les 12 derniers mois mise à jour le 12 Novembre 2020)



Type de formation / stage
Présentiel
Intra/Inter/ Accompagnement individuel

Méthodes pédagogiques et modalités d'évaluation

La pédagogie est basée sur le principe de la dynamique de groupe avec alternance d'apports théoriques, de phases de réflexion et de confrontation d'expériences.

Tests d'évaluation sous forme de QCM.

Programme

1. L'ÉLECTRICITÉ

- Structure de la matière
- Courant continu et courant alternatif (U, I, R, P)
- Causes, facteurs de risque électrique
- Contact direct et indirect
- Schémas de liaison à la terre
- Mesures de protection
- Accidents et conduite à tenir

2. LA NORME NFC 18-510

- Les domaines de tension
- L'habilitation électrique, les habilités
- Les distances, les zones et les locaux
- La consignation et les Travaux hors tension
- Le voisinage
- Les enceintes conductrices exigües